

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DES REFORMES ADMINISTRATIVES ET
DE LA PROMOTION DE LA FEMME

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA PREVISION ET DE LA
MAITRISE DES EFFECTIFS

du 4 Octobre 2000
Décret n° 2000-238/MFPRAPF/DGFP/DPME-SR
Portant réintégration de monsieur (TCHIBINDA Jean
Eugène,) ex-décisionnaire de l'OCER dans les
effectifs de la fonction publique.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VISAS :
- Vu l'acte fondamental;
 - Vu la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989 portant refonte du statut général de la fonction publique ;
 - Vu le décret 94-91 du 17 mars 1994, portant radiation de certains agents de l'Etat des effectifs de la fonction publique ;
 - Vu le décret n° 98-187 du 18 juin 1998 portant délégation de pouvoir au ministre de la fonction publique et des réformes administratives ;
 - Vu le décret n° 99-1 du 12 janvier 1999 portant nomination des membres du Gouvernement ;
 - Vu l'arrêté de prise en charge de l'intéressé ;

DECRETE :



Article 1^{er} : Monsieur TCHIBINDA (Jean Eugène), ex-décisionnaire de l'OCER, des cadres de la catégorie A, échelle 3, matricule n° 142045B, pris en charge par la fonction publique par arrêté n° 423 du 13 février 1991, est réintégré dans les effectifs de la fonction publique.

Article 2 : Le présent décret qui prend effet du point de vue de l'ancienneté à compter de la date de radiation de l'intéressé et de la solde à compter du 1^{er} juillet 2000, sera enregistré, publié au Journal officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera. /-

Brazzaville, le 4 Octobre 2000

Denis SASSOU-NGUESSO

Par le Président de la République,

La ministre de la fonction publique,
des réformes administratives et de
la promotion de la femme,



Jeanne DAMBENDZET

Le ministre de l'économie,
des finances et du budget,

Mathias DZON

AMPLIATIONS :

JORC	1
DGFP/DPME	3
MFPRAPF/DAF/SST	3
DGB	3
DGCF	2
TOUS MINISTERES	25
INTERESSE	1
DOSSIER	3
SGG/BC	2